

Bilan de la réunion publique

Réponses aux questions des habitants

Ce document reprend, thème par thème, les questions posées lors de la réunion publique du mercredi 2 septembre 2026 et les réponses apportées par l'équipe municipale.

Finances et budget

Où est passé l'argent ?

Nos dépenses de fonctionnement ont dépassé nos recettes ces dernières années : budgets mal préparés, dépenses parfois excessives, recours coûteux à des prestataires extérieurs, travaux de voirie engagés sans subventions, tarifs municipaux trop bas, et une dotation de l'État en baisse du fait d'une fiscalité communale bloquée trop longtemps.

Certains ont évoqué un dépôt de plainte. Les analyses des services de l'État ne font cependant pas apparaître de détournement de fonds, mais un manque d'anticipation et de rigueur dans la gestion budgétaire.

Le bulletin municipal disait-il vrai ?

La communication de l'ancienne équipe sur le « désendettement » de la commune omettait une donnée essentielle : l'état de la trésorerie. La baisse de la dette mise en avant était en réalité mécanique — comme un prêt immobilier qui diminue au fil des mensualités payées, indépendamment de toute bonne gestion.

Un taux d'endettement inférieur à la moyenne n'est d'ailleurs pas un signe de bonne santé : de nombreuses communes dynamiques s'endettent pour investir, précisément parce que leur budget est équilibré et qu'elles en ont la capacité. Chez nous, la dette baissait pendant que tout le reste s'effondrait.

Pourquoi augmenter les impôts si d'autres communes ne le font pas ?

Chaque commune gère son budget selon sa propre situation. Les Billaux avaient fait le choix, pendant douze ans, de ne jamais toucher au taux communal. Résultat : une dotation de l'État en chute, des recettes insuffisantes pour couvrir le fonctionnement, des factures impayées du mandat précédent, une trésorerie négative à notre arrivée et un risque réel de mise sous tutelle, confirmé par le service de gestion comptable de Coutras, la Banque des Territoires et la sous-préfecture de Libourne.

La suppression de la taxe d'habitation et le transfert de la taxe professionnelle à l'intercommunalité ont pesé sur les finances de la commune. Le mandat précédent n'en a pas tenu compte.

Même après la hausse votée pour 2026, la commune reste la moins taxée du secteur pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), sous la moyenne départementale.

Commune	Part communale TFB 2025	Taux voté en 2026
Les Billaux	29,76 %	35,70 %
Lalande-de-Pomerol	37,03 %	38,14 %
Arveyres	38,46 %	38,46 %
Izon	39,58 %	48,92 %
Saint-Denis-de-Pile	46,35 %	46,35 %
Libourne	56,15 %	56,15 %
Saint-Seurin-sur-l'Isle	63,76 %	63,76 %

Cantine, accueil périscolaire et ALSH

Avant les augmentations décidées en fin d'année scolaire, la commune supportait un coût très important sur ces trois services. Le tableau ci-dessous reflète l'état des finances avant les hausses de tarifs :

	Coût réel	Recettes (subventions + familles)	Reste à charge commune
Cantine	145 181,16 €	37 752,02 €	107 429,14 €
Accueil périscolaire (garderie + pause méridienne)	42 332,34 €	19 676,80 €	22 655,54 €
ALSH	51 169,22 €	12 453,21 €	38 716,01 €
Total enfance	238 682,72 €	69 882,03 €	168 800,69 €

168 800 € restaient chaque année à la charge de la commune pour ces trois services. La commune continue d'en financer une part importante : c'est un choix de solidarité envers les familles, que nous assumons pleinement. Mais ce niveau n'était plus tenable pour une commune de notre taille.

L'augmentation des tarifs ne rend donc pas la commune bénéficiaire. Elle ne fait qu'atténuer ce déficit. Rappelons-le : de manière globale, toute notre action tend vers l'objectif d'un retour à l'équilibre budgétaire, si possible dès l'an prochain, puis un léger excédent les années suivantes, afin de retrouver une capacité d'investissement.

Les hausses de tarifs sont-elles arbitraires ?

Non : elles s'appuient sur l'étude comparative menée par notre responsable du périscolaire et de l'ALSH, sur les tarifs pratiqués dans les communes voisines. Nous avons aussi ajouté deux tranches de quotient familial pour une tarification plus juste.

Avec le passage à la facturation à la demi-heure pour l'accueil périscolaire, chacun peut calculer son coût réel selon son propre emploi du temps ; il en va de même pour la cantine, en multipliant le nombre de repas par le tarif de sa tranche.

Garderie du matin : pourquoi l'arrêt à 8 h 20 ?

Certains nous ont reproché de facturer les dix dernières minutes de la garderie du matin sans « service rendu ». Une tarification à la minute serait techniquement impossible. La règle dans la plupart des communes est la tarification à l'heure, toute heure entamée étant due. Nous avons cependant choisi la demi-heure, au plus près de la réalité et au meilleur coût pour les familles.

Par ailleurs, le service est bien rendu : entre 8 h 20 et 8 h 30, les agents assurent l'accompagnement des enfants vers leurs classes et la surveillance de la cour jusqu'à leur entrée en classe à 8 h 30. Cette période fait pleinement partie du temps de présence et de travail des agents au service des enfants accueillis, même si elle n'est pas explicitement comprise dans le temps dit périscolaire.

En conclusion

Nous ne cherchons pas à pénaliser les familles — bien au contraire. Rétablir l'équilibre financier de la commune, c'est nous donner les moyens de continuer à offrir des services de qualité aux Billaudais. Comme pour la fiscalité, la comparaison avec les communes voisines montre que nos tarifs restent raisonnables.

Sécurité

La sécurité aux Billaux est satisfaisante : le nombre de faits nécessitant une intervention de la gendarmerie reste faible par rapport au reste du secteur, selon les chiffres de la gendarmerie. Une police municipale serait surdimensionnée et trop coûteuse pour notre village, même si le dispositif a du sens pour des communes plus importantes.

Dans certains secteurs, des problèmes réels subsistent : dépôts sauvages, incivilités, comportements délictueux. La vidéoprotection, bien qu'imparfaite, nous semble une réponse pertinente ; plusieurs dispositifs sont à l'étude, mais leur coût reste un frein. Laurent Baranton, de la commission sécurité, travaille sur une demande de subvention et les modalités techniques de mise en place.

Le garde particulier a été reconduit dans ses fonctions par le conseil municipal du 29 septembre. Une réflexion est en cours autour du dispositif *Voisins Vigilants*, en vue d'une éventuelle reconduction.

Voirie et urbanisme

La voirie et l'urbanisme retiennent toute notre attention et ont soulevé de nombreuses questions. L'ancienne municipalité a réalisé nombre de travaux de voirie, à plusieurs endroits du village, de façon anarchique, sans respect du bon sens ni du droit des administrés.

Rue du Lavoir

Un litige oppose la commune à un riverain au sujet de travaux de voirie réalisés et réceptionnés sous le précédent mandat. Une expertise judiciaire a été menée. La procédure étant toujours en cours, nous ne pouvons pas en dire davantage à ce stade. La commune suit ce dossier de près avec son avocat, et nous vous tiendrons informés de son issue.

Marquage au sol

Le marquage au sol est défaillant dans plusieurs zones. Notre cantonnier a les compétences nécessaires pour le rénover, mais il est seul et déjà très occupé. Nous étudions la création d'un poste supplémentaire aux espaces verts pour rendre cet entretien plus régulier.

Rue des Acacias — passage de poids lourds

Le passage de poids lourds et super poids lourds y est interdit, mais nous le constatons régulièrement. Nous avons multiplié les signalements à la gendarmerie et les demandes de contrôle, et réfléchissons à des aménagements dissuasifs qui limiteraient aussi la vitesse, souvent excessive, entre la RD910 et la boulangerie. Ces aménagements ont toutefois un coût.

RD910 — sécurisation et arrêt de bus

Le cabinet Azimut Ingénierie a étudié, à notre demande, la sécurisation de la RD910 entre le chemin de la Gravette et la zone commerciale. Ces travaux sont rendus plus nécessaires encore par une exigence de la CALI liée à l'aménagement de l'arrêt de bus rue de la Croix de la duchesse. La CALI prendra en charge les nouveaux quais, le mobilier urbain et la signalisation ; à la commune de réduire la vitesse sur cette portion.

L'hypothèse privilégiée est le passage en voirie communale du tronçon compris entre l'entrée d'agglomération et la voie de la Gravette — une possibilité confirmée par la direction du centre routier départemental (CRD). Des aménagements permettraient de ralentir la circulation avant les points sensibles (arrêt de bus, carrefours).

Sur l'entretien des platanes : la jurisprudence du Conseil d'État est claire — le département reste responsable des arbres bordant une route départementale, même sur une portion classée en voirie communale. En Gironde, en pratique, les communes assurent toutefois souvent l'entretien des talus et accotements, sans y être tenues par la loi ; ce n'est en revanche pas le cas pour les arbres.

Carrefour de la rue des Annereaux et société Audrerie Foncier

L'aménagement du carrefour de la rue des Annereaux aura bien lieu, malgré la complexité du dossier. La société Audrerie Foncier (tailleur de pierre) avait acquis un terrain en zone d'activité, validé par l'ancienne équipe, et obtenu un permis de construire, sous réserve d'aménagement du carrefour.

Le projet urbain partenarial (PUP) conclu avec Terraquittaine et la société Audrerie Foncier s'est révélé mal sécurisé, coûteux et fragile — il n'a pas tenu. Le permis initial restant pour l'heure valide et les travaux ayant commencé, l'installation de cette entreprise, d'une salle de padel et d'autres activités commerciales est désormais inévitable. Nous veillons à ce que l'aménagement du carrefour, encadré par un nouveau PUP en cours de négociation, réponde au mieux aux exigences de sécurité sur la RD910 et sa voie de cheminement doux.

Calendrier des chantiers

Il est difficile de donner un calendrier précis : ces chantiers dépendent de plusieurs acteurs, d'un marché public à venir, d'éventuelles subventions, et du calendrier propre à la CALI. Nous préférons vous présenter les grandes lignes plutôt que des délais que nous ne pourrions pas tenir. Sachez simplement que ces dossiers avancent et sont suivis de près.

Indemnités des élus

On nous reproche parfois de percevoir les indemnités d'élus au taux maximum prévu par la loi.

Partout en France, y compris au sommet de l'État, on reconnaît que les indemnités des maires et adjoints restent insuffisantes au regard du temps consacré à leurs fonctions — une situation qui alimente une véritable crise des vocations. Le maire et ses adjoints ont dû réduire leur activité professionnelle pour se consacrer à la commune ; l'indemnité perçue ne compense qu'en partie leur perte de revenus.

Rappelons que ces indemnités restent strictement encadrées par la loi, sans marge de dérive.

Les Billaux, octobre 2026

Le Maire et l'équipe municipale